



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 NOVEMBRE 2017 À 20 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉMY LANGEVIN, Ville de Montmagny
- LUCIEN LAVOIE, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 novembre 2017 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 octobre 2017
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Commission scolaire de la Côte-du-sud
 - 5.1.1 Plan d'engagement vers la réussite – Consultation publique
 - 5.1.2 Comité 2 MRC/Commission scolaire
 - 5.2 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.2.1 Bilan de la mesure d'économie d'énergie
 - 5.2.2 Renouvellement de prêt de gré à gré
 - 5.3 Liste des comités – Nominations à la session du 22 novembre 2017

2017-11-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.4 Vente pour non-paiement de taxes – Reprise de possession par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- 5.5 Bilan – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale
- 5.6 TACA – Demande de contribution
- 5.7 Dépôt du procès-verbal de corrections conformément à l'article 202.1 – Règlement 2017-88
 - 5.7.1 Dépôt du procès-verbal de corrections
 - 5.7.2 Nomination du fonctionnaire désigné
- 5.8 Corporation d'informatique municipale (CIM) – Contrat d'achat et de vente
- 5.9 Autorisation de dépôt de projet auprès de Recyc-Québec
- 5.10 Élections – Préfet(e) et préfet(e) suppléant(e)
- 5.11 Congrès de la FQM 2018
- 5.12 Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.2.1 Politique nationale de la ruralité
 - 6.2.2 Comité de suivi
 - 6.2.3 Recommandations de projets (2017)
 - 6.3 Projets en aménagement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 6.3.1 ARTERRE
 - 6.3.2 Clinique architecturale
 - 6.3.3 Prolongement de la Cycloroute de Bellechasse
 - 6.3.4 Gestion des paysages
 - 6.4 Schéma d'aménagement
 - 6.5 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.6 Plans d'urbanisme
 - 6.7 Plan d'intervention en infrastructures routières locales
 - 6.8 Projets régionaux
 - 6.8.1 Montmagny et les Îles
 - 6.8.2 Parc des Appalaches
 - 6.8.3 Gestion des oies
 - 6.8.4 Appui à des événements internationaux
 - 6.8.5 Accès au fleuve (dragage)
 - 6.8.6 Parc linéaire Monk
 - 6.8.7 Études et prises de position en aménagement du territoire
 - 6.9 Politique culturelle
 - 6.10 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.11 Gestion des cours d'eau
 - 6.11.1 Glissement de terrain - Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.12 Organismes régionaux et suprarégionaux touchant l'aménagement du territoire pour lesquels la MRC nomme des représentants
 - 6.12.1 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
 - 6.12.2 Organisme de bassin versant de la Rivière du Sud
 - 6.12.3 Organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean
 - 6.12.4 Comité ZIP du Sud de l'estuaire (Zone d'intervention prioritaire du Fleuve Saint-Laurent)
 - 6.12.5 Conseil du Saint Laurent (Table de concertation régionale de l'estuaire moyen)
 - 6.12.6 Table de gestion intégrée régionale pour l'harmonisation des usages en terres publiques (Table GIRT)
 - 6.12.7 Transport collectif de la MRC de Montmagny
 - 6.12.8 Table de transition énergétique et adaptation aux changements climatiques (nouvelle table)



No de résolution
ou annotation

2017-11-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.12.9 Comité consultatif régional de la Société des
traversiers (CCRSTQ)

6.12.10 Association des parcs régionaux du Québec

7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de d'octobre 2017
 - 8.2 État des revenus et dépenses
 - 8.3 Projets et affectation de surplus
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 10 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 10 octobre 2017 soit adopté tel que
rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

S/O.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

5.1.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – CONSULTATION PUBLIQUE

La commission scolaire mène actuellement une consultation publique afin d'alimenter et de documenter l'élaboration de son premier Plan d'engagement vers la réussite.

La consultation a lieu jusqu'au 23 novembre 2017 inclusivement.

La MRC entend participer à la démarche et il est certain que l'AXE 3 – ENJEU n° 8 nous interpelle plus particulièrement. En effet, le système scolaire a une incidence sur la vitalité du territoire et il a un impact sur l'attractivité pour le maintien de nos petites communautés.

5.1.2 COMITÉ 2 MRC/COMMISSION SCOLAIRE

La MRC de Montmagny travaille le dossier de l'éducation depuis plusieurs années afin que la formation offerte à nos jeunes soit attractive et compétitive par rapport aux instituts scolaires voisins pour le bénéfice des jeunes et de leurs parents (qui sont sélectifs au niveau des programmes scolaires lorsque vient le temps de choisir un milieu de vie).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Des rencontres de travail et de discussion avec la commission scolaire ont lieu depuis plusieurs années afin de voir se réaliser trois priorités retenues par la MRC (lesquelles ont été confirmées lors d'une journée de réflexion le 3 novembre 2017), à savoir :

- 1) de l'anglais intensif au primaire (6^e année);
- 2) des programmes spéciaux pour le secondaire sans approche élitiste, c'est-à-dire du sport-études, de l'arts-études et des langues-études (programme international);
- 3) de la formation en lien avec nos entreprises (modèle dual-allemand, stage, partenariat, etc.).

La MRC de Montmagny a mandaté une consultante qui nous accompagne dans ce dossier.

Un comité de travail d'environ dix personnes (deux MRC + parents + industriels + commerçants + CLD + autres), formé conjointement avec la MRC de L'Islet, est en formation afin de travailler avec la commission scolaire pour rendre nos milieux plus attractifs au niveau de l'offre en éducation.

5.2 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.2.1 BILAN DE LA MESURE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

À titre informatif, suite à la construction de l'Édifice Amable-Bélangier (2009-2011), la MRC de Montmagny a implanté une mesure d'économie d'énergie. Vous trouverez en pièce jointe les résultats suite à la mise en place. Le retour sur investissement a été d'environ 18 mois.

5.2.2 RENOUVELLEMENT DE PRÊT DE GRÉ À GRÉ

- CONSIDÉRANT que la MRC a un prêt de moins de 77 700 \$ à renouveler pour l'Édifice Amable-Bélangier;
- CONSIDÉRANT que la MRC peut négocier de gré à gré avec une institution financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, un contrat de prêt entre la MRC de Montmagny et la Caisse Desjardins de Montmagny pour une période de 5 ans pour un emprunt de 77 700 \$ au taux de 3,69 %.

ADOPTÉ

2017-11-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 LISTE DES COMITÉS – NOMINATIONS À LA SESSION DU 22 NOVEMBRE 2017

La liste des comités sur lesquels les maires de la MRC siègent est remise à tous. Certains comités sont rémunérés et d'autres ne le sont pas en vertu de la loi.

Les nominations seront faites lors de la session du 22 novembre prochain.

5.4 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – REPRISE DE POSSESSION PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

CONSIDÉRANT que le 9 juin 2016, la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire s'est portée acquéreur de l'immeuble suivant :

GÉRARD FOURNIER, MATRICULE: 18040-1287-77-0041, une partie du lot numéro QUINZE (15) du Rang E (Rg E), Canton d'Ashburton annexé au Canton de Montminy, circonscription foncière de Montmagny.

2017-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer l'acte translatif découlant de cette vente.

QUE tous les frais relatifs à cette vente visant à ce que le nouvel acquéreur soit officiellement propriétaire de l'immeuble soit à la charge de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉ

5.5 BILAN – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

2017-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du rapport déposé pour le projet réalisé par la MRC de Montmagny dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale 2017 et autorise la directrice générale à signer ledit rapport.

QUE le rapport soit transmis au ministère tel que requis en vertu du protocole d'entente.

ADOPTÉ

5.6 TACA – DEMANDE DE CONTRIBUTION

- CONSIDÉRANT que la TACA a fait parvenir aux dix MRC de Chaudière-Appalaches une demande de financement pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

prolongation de l'entente sectorielle de la Table agroalimentaire en Chaudière-Appalaches pour les années 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021.

- CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la TACA avait réussi à bien positionner les produits agricoles et à faire reconnaître l'importance de l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches.

2017-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny fasse partie de l'entente sectorielle à intervenir pour le développement de l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches conformément au plan de financement proposé pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 pour une somme totale de 12 744 \$ et que le préfet soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.7 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 202.1 – RÈGLEMENT 2017-88

5.7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT le procès-verbal rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny suite à une erreur technologique ayant eu un impact sur la numérotation d'un règlement lors de sa transcription au livre des règlements;

2017-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt du procès-verbal de corrections conformément à la loi relativement au règlement 2017-88 au Livre des règlements.

ADOPTÉ

5.7.3 NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

2017-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Gabriel Bourgeois soit également nommé un des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 2017-88 de contrôle intérimaire relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 CORPORATION D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) – CONTRAT D'ACHAT ET DE VENTE

- CONSIDÉRANT que la Corporation d'informatique municipale (CIM) nous a fait parvenir un contrat d'achat-vente pour le logiciel en évaluation municipale qui sera livré sous peu;
- CONSIDÉRANT que la MRC est cliente depuis plusieurs années en ce qui concerne ledit logiciel (anciennement CIB) et qu'il n'y a pas de coût d'achat du nouveau logiciel;
- CONSIDÉRANT qu'il y aura des frais de conversion et de transfert des données établis à 1.25 \$, plus les taxes, pour les 15 000 premières fiches et à 0.75 \$ pour les fiches excédentaires;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a actuellement 16 194 fiches, soit un coût de transfert évalué à 19 645,50 \$, plus les taxes;

2017-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie de la résolution comme si ici il était reproduit.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'entente achat-vente à intervenir avec la Corporation d'informatique municipale (CIM) et que le préfet soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny pour l'acquisition du nouveau logiciel en évaluation ainsi que les coûts à être assumés pour la conversion et les transferts des données des 16 194 fiches (environ) de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.9 AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a élaboré un projet de « Mise en valeur et de recherche de débouchés pour les matières résiduelles des ICI des MRC de Montmagny et L'Islet » (ci-après le « projet »);
- CONSIDÉRANT que le projet sera déposé auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après l' « appel de propositions »);
- CONSIDÉRANT que s'il est accepté par les instances décisionnelles de Recyc-Québec, une convention de contribution financière interviendra entre la MRC de Montmagny et Recyc-Québec (ci-après la « convention »);
- CONSIDÉRANT qu'il peut survenir des situations nécessitant que des modifications soient apportées à cette convention;

2017-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière et tout document y relatif auprès de Recyc-Québec, eu égard au PROJET, dans le cadre de l'appel de propositions.

D'AUTORISER Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à signer la convention eu égard au projet déposé auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions.

D'AUTORISER Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à signer, au besoin, tout addenda à la convention eu égard au projet déposé auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions.

ADOPTÉ

5.10 ÉLECTIONS – PRÉFET(E) ET PRÉFET(E) ADJOINT(E)

Un document explicatif de la procédure a été remis aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny ainsi que le formulaire de candidature pour les postes de préfet(e) et préfet(e) suppléant(e). L'élection à ces deux postes se fera lors de la session ajournée au 22 novembre 2017.

5.11 CONGRÈS DE LA FQM 2018

Le prochain congrès de la FQM aura lieu exceptionnellement à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018. Les chambres seront payées par la MRC et l'hôtel retenu est le Holiday Inn. Voici le lien de leur site Internet www.holidayinndowntownmontreal.com.

Pour les frais de service à la chambre (repas, mini-bar, etc.) les frais devront être facturés à chaque occupant avant leur départ.

La MRC prévoit offrir une alternative de groupe pour le transport des congressistes.

5.12 AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

Un nouveau programme visant à faciliter la mise en commun vient d'être publicisé. Le document est en pièce jointe. Actuellement, deux études sont en cours :

- 1) Sécurité incendie;
- 2) Services des quatre municipalités du Sud (débutera sous peu).

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

Mise en contexte : Pour chaque modification d'un règlement d'urbanisme local, la municipalité doit s'assurer qu'elle est conforme aux règlements et au schéma d'aménagement de la MRC. De son côté, la MRC doit faire la même chose lorsqu'elle adopte un règlement en matière d'aménagement du territoire



No de résolution
ou annotation

2017-11-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

(cours d'eau, zone inondable, éoliennes, agriculture, forêt, schéma d'aménagement, etc.).

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a déposé une modification à sa règlement pour ajout des usages « Habitations 9 logements et plus » et « Équipement public communautaire » aux usages permis pour les zones Cc-19, RgM-2;
- CONSIDÉRANT que le tout est conforme au schéma d'aménagement et aux divers règlements de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'ajout des usages « habitations 9 logements et plus » et « équipement public communautaire » pour les zones Cc-19 et RgM-2.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et à ses divers règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

6.2.1 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Mise en contexte : Le gouvernement du Québec a adopté une loi afin de valoriser le monde rural qui couvre une grande partie du territoire québécois et qui vit des problématiques particulières de dépopulation et de dévitalisation.

L'ensemble des municipalités de la MRC, y compris la Ville de Montmagny, se classent comme municipalités rurales. En plus, le territoire de la MRC compte des municipalités avec un indice de développement faible. Un budget via le Fonds de développement des territoires est alloué à la MRC pour valoriser son milieu et faire des actions en ce sens.

Les projets déposés doivent être financés par le milieu à au moins 20 %. Un plan de travail est déposé au ministère à chaque année au mois d'avril. La MRC a établi une répartition des sommes disponibles à chacune des communautés en fonction de sa population et de son indice de développement. 50 % de l'enveloppe en ruralité est réservé à des projets régionaux qui nécessitent une coordination intermunicipale ou qui ont un rayonnement qui va au-delà des frontières locales.

Pour aider la MRC à réaliser sa mission de développement des communautés et de rayonnement de la MRC, deux agents de développement sont en poste pour accompagner les promoteurs dans leur projet et assister le Comité de suivi du Pacte rural.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2.2 COMITÉ DE SUIVI

Le Comité de suivi du plan d'action du Pacte rural se réunit environ quatre fois par année pour analyser les projets déposés, faire le suivi des budgets et conseiller les agents de développement dans l'organisation des activités.

Un rendez-vous de la ruralité est organisé à chaque année au printemps. Le conseil des maires prend la décision du lieu de l'événement (novembre ou janvier).

La prochaine rencontre du comité de suivi aura lieu le 22 novembre et des projets seront recommandés au conseil des maires pour approbation.

6.3 PROJETS EN AMÉNAGEMENT AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Le gouvernement du Québec a longtemps supporté des organisations régionales afin de concerter et développer les régions du Québec. Ces organisations (CRD, CRCD, CRÉ) bénéficiaient d'importants budgets de fonctionnement et de financement de projets.

Le gouvernement du Québec a pris la décision d'abolir le niveau de palier d'organisation régionale de concertation et de développement ainsi que les budgets qui leur étaient alloués.

Au printemps, le ministre des Affaires municipales informait les MRC de chacune des régions administratives qu'il mettait sur pied un programme de développement régional appelé le « Fonds d'appui au rayonnement des régions » (FARR).

Aussi, il demandait au milieu de prioriser des champs d'action et de lui proposer des projets. La région Chaudière-Appalaches a fait un appel de projets après un exercice de priorisation. On trouve ci-après, les projets pour lesquels la MRC de Montmagny a été appelée à accompagner et un appui du Conseil de la MRC est demandé par les promoteurs qui peuvent être des MRC, des organismes à but non lucratif ou des entreprises privées.

Le budget (2017-2018) pour la région est de 2.5 M \$ pour les neuf MRC et la Ville de Lévis et les projets doivent concerner sept MRC et plus pour être qualifiés Régional ou deux MRC et plus pour être Local. Cette année, la MRC de Montmagny a la priorité pour des projets totalisant 185 000 \$ environ.

Un comité de sélection priorisera les projets parmi tous les projets déposés dans la région.

6.3.1 ARTERRE Volet régional

Projet en agriculture, volet Relève et dynamisme du milieu

L'objectif du projet est que toutes les MRC de Chaudière-Appalaches participent à la mise en place d'un réseau d'agents de maillage (un pour deux MRC) et à la Banque de terres provinciale de l'organisme ARTERRE afin de s'assurer que le dynamisme agricole



No de résolution
ou annotation

2017-11-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

demeure dans les MRC et de créer des opportunités de nouvelles entreprises dans les milieux moins dynamiques (ex. : nouvelles cultures, cultures biologiques). Les agents de maillage feront le lien entre les propriétaires d'entreprises agricoles cédants et la relève inscrite à la Banque de terres provinciale.

La MRC de L'Islet est le porteur du dossier pour les neuf MRC de Chaudière-Appalaches et la résolution d'engagement de la MRC a été adoptée lors de la séance d'octobre.

6.3.2 CLINIQUE ARCHITECTURALE

Volet régional

Projet : Culture, tourisme et mise en valeur du milieu

Offrir un service conseil aux citoyens et Comité consultatif d'urbanisme en architecture pour la restauration ou la rénovation de bâtiments patrimoniaux.

APPUI AU PROJET DE CLINIQUE ARCHITECTURALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie son appui et son intérêt à la réalisation du projet de gestion des paysages déposé par la MRC de Lotbinière.

QUE la MRC de Montmagny accepte de participer au projet par une implication d'un aménagiste de son service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire tel que décrit dans le projet déposé.

ADOPTÉ

6.3.3 PROLONGEMENT DE LA CYCLOROUTE DE BELLECHASSE

Volet Local (2 MRC) : Montmagny et Bellechasse

Projet en tourisme et animation du milieu

Le projet consiste à prolonger le parcours cyclable de Bellechasse se terminant présentement à Armagh jusqu'à Notre-Dame-du-Rosaire (Route 283), et ce, sans interrompre le sentier quads.

Présentement, un sentier parallèle de trois kilomètres est aménagé à partir de Notre-Dame-du-Rosaire vers Bellechasse. Le projet prévoit raccorder les deux tronçons de Bellechasse et Montmagny par des chemins locaux et des portions de sentiers parallèles sur l'emprise Monk.



No de résolution
ou annotation

2017-11-13

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

La MRC de Bellechasse veut travailler le projet plus tard. Le coordonnateur à l'aménagement de la MRC de Montmagny demeure en contact avec les représentants de Bellechasse sur le projet.

6.3.4 GESTION DES PAYSAGES

Volet régional

Projet en tourisme, en culture, municipal et environnemental

En premier lieu, mettre en place une table de concertation régionale pour définir l'importance de protéger et mettre en valeur les paysages et par la suite, proposer des actions concrètes de mise en valeur.

APPUI AU PROJET DE GESTION DES PAYSAGES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie son appui et son intérêt à la réalisation du projet de gestion des paysages déposé par Ruralys.

QUE la MRC de Montmagny accepte de participer au projet par une implication d'un aménagiste de son service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire tel que décrit dans le projet déposé.

ADOPTÉ

6.4 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La MRC a adopté un schéma d'aménagement en 1987. Depuis, la MRC a adopté des règlements de contrôle intérimaire pour répondre aux orientations gouvernementales obligatoires ou facultatives. Le schéma d'aménagement présentement en vigueur étant très permissif, la MRC a négocié des agrandissements de périmètres d'urbanisation et des îlots déstructurés qui ne vont pas à l'encontre de ce schéma.

La MRC a présenté la dernière version du schéma d'aménagement révisé à une dizaine de ministères concernés qui ont soumis leurs commentaires et exigences.

La principale contrainte à prévoir est la gestion de l'urbanisation. Par exemple, l'interdiction de faire des rues publiques ou privées en dehors des périmètres d'urbanisation ou encore la limitation des usages en dehors des périmètres d'urbanisation.

Le document sera soumis au conseil au cours de l'hiver avec un objectif d'adoption au printemps. Ça va demeurer une décision politique du Conseil de la MRC d'adopter le schéma d'aménagement et une décision politique du ministre de l'approuver ou de le refuser.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

La personne ressource pour la récolte des commentaires des ministères est Mme Catherine Plante, aménagiste.

6.5 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

La MRC de Montmagny a été retenue pour obtenir du financement pour une partie de la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

La MRC de Montmagny a décidé de réaliser une démarche pour l'élaboration d'un PDZA dans le but d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles sur son territoire. Plus spécifiquement, les objectifs visés par le projet de PDZA consistent à :

- . Dresser un portrait exhaustif de la zone agricole, des activités agricoles et de l'agriculture sur le territoire;
- . Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles et forestières (ex. : accroître la reconnaissance de la zone agricole comme moteur de développement économique);
- . Étudier les différents modèles de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour optimiser le potentiel agricole et forestier du territoire;
- . Promouvoir le développement des activités complémentaires de l'agriculture tel que l'agrotourisme et le développement agroalimentaire;
- . Favoriser la concertation entre les acteurs et assurer la pérennité des partenariats qui découleront de la démarche;
- . Favoriser l'évolution des projets mis de l'avant au cours des dernières années.

En réalisant une démarche de PDZA, la MRC de Montmagny souhaite aussi se doter d'une vision et d'outils de planification pour prévenir les pressions de l'urbanisation sur la zone agricole. Ainsi la réalisation du PDZA vise aussi à :

- . Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles sur le territoire.

Enfin, dans l'objectif d'atteindre sa Cible 15/30, la MRC de Montmagny souhaite, par la réalisation de son PDZA, favoriser la vitalité et l'occupation dynamique de son territoire. Le PDZA vise également à :

- . Favoriser une occupation dynamique du territoire et reposant sur l'agriculture;
- . Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés;
- . Connaître les enjeux liés à la relève agricole et à la main-d'œuvre.

La MRC a débuté le travail. Un comité de suivi formé du Comité consultatif agricole et de différents acteurs dans le monde agricole sera mis sur pied en janvier.

La personne ressource pour ce dossier est Mme Joëlle Gendron, aménagiste et urbaniste.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.6 PLANS D'URBANISME

Deux ans après l'adoption du schéma d'aménagement, les municipalités auront deux ans pour modifier leur réglementation d'urbanisme pour se rendre conformes au schéma d'aménagement et à toutes les règles issues des orientations gouvernementales.

Plusieurs municipalités aux prises avec des décisions importantes en matière d'aménagement et d'infrastructures municipales ont devancé cette réflexion et ont mandaté la MRC pour les accompagner dans la démarche de révision des plans et règlements d'urbanisme.

Cette année, le travail a été débuté formellement avec trois municipalités test (Saint-Just-de-Bretenières, Cap-Saint-Ignace et Sainte-Apolline-de-Patton) ainsi que sur des dossiers d'aménagement de centre de villages et de reconversion d'églises en bâtiments communautaires.

La personne ressource pour ce dossier est Mme Joëlle Gendron, aménagiste et urbaniste.

Note : La MRC offre le service d'inspecteur municipal pour dix municipalités du territoire. Les inspecteurs appliquent alors la réglementation d'urbanisme de la municipalité. L'inspecteur est tenu d'appliquer la réglementation adoptée par la municipalité qui, de son côté, doit être conforme aux règlements de la MRC et des ministères.

6.7 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Le ministère des Transports a mis sur pied un programme visant à prioriser les interventions de réfection du réseau local municipal.

La MRC a fait l'exercice et 25 % du réseau local a été priorisée selon des critères qui devaient être approuvés par le ministère des Transports. Les critères retenus par la MRC pour qu'une route soit priorisée étaient les suivants :

- . Route transmise à la municipalité lors de la réforme Ryan dans les années 1990;
- . Route intermunicipale sans autre route alternative du MTQ; ou
- . Route d'accès à un site touristique ou une zone industrielle occupée.

Une firme spécialisée d'ingénieurs a évalué les travaux à faire sur ces tronçons de routes ainsi que l'échéancier. Les municipalités peuvent déposer des demandes d'aide financière conformes à ce plan dans le cadre d'un budget spécial.

Personne ressource : Mme Catherine Plante.

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

La MRC de Montmagny a mis en place des organisations ou des projets qui ont des portées supralocales ou qui rayonnent à l'extérieur de la MRC, de la région et parfois même du pays.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Ces structures ou projets nécessitent une concertation intermunicipale et la contribution de la MRC peut également servir de levier afin d'aller chercher des aides financières des divers ministères impliqués.

Les organisations et projets ci-dessous font partie de ces projets régionaux qui reposent sur des forces du milieu ou sur des opportunités d'offrir des services à la population.

6.8.1 MONTMAGNY ET LES ÎLES

Afin d'assurer la continuité dans l'accueil, la promotion et l'aide aux promoteurs touristiques, la MRC opère le service touristique Montmagny et les Îles. En plus de la MRC, toutes les municipalités contribuent à ce service directement pour celles du Nord et via le Parc des Appalaches pour celles du Sud.

La MRC opère avec ce budget le bureau d'accueil de la gare fluviale, fait la promotion de la région et offre un service d'accompagnement en développement et stratégie touristique.

Le Comité touristique de la MRC de Montmagny est formé d'élus et d'intervenants touristiques. Il s'assure de concerter les intervenants et recommande à la MRC ses interventions en matière de tourisme.

Personne ressource : Mme Marie-Louise Pineault (contrat avec la firme Transicio).

6.8.2 PARC DES APPALACHES

Afin d'assurer la continuité dans l'accueil, la promotion et l'aide aux promoteurs touristiques et le développement du plein air qui constitue la principale force sur le plan touristique du Sud du territoire, la MRC de Montmagny a créé le Parc régional des Appalaches. Le territoire du parc régional situé dans Montmagny-Sud et à 90 % des terres publiques fait l'objet d'une entente de gestion avec le gouvernement du Québec. En plus de la MRC, les huit municipalités du Sud du territoire contribuent au fonctionnement du parc régional.

Le parc régional a été développé en bonne partie grâce à des aides financières de la CRÉ et maintenant, ce sont des projets déposés au Pacte rural régional qui permettent certains développements.

Le Parc des Appalaches a son propre conseil d'administration formé tant de représentants municipaux que d'intervenants du milieu. La direction des opérations est assumée par Mme Stéphanie Charland.

Personne ressource à la MRC: M. Daniel Racine.

6.8.3 GESTION DES OIES

Montmagny est réputé comme lieu de migration de la grande oie des neiges. Force est de constater qu'au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Québec, Montmagny et Cap-Tourmente ne sont plus les seuls endroits qui accueillent les oies au printemps et à l'automne. Afin de conserver un intérêt pour les visiteurs et afin de conserver la notoriété de Montmagny à ce niveau, la MRC parraine des projets de gestion des oies et un blogue sur la présence des oies dans la région. Un budget via les projets régionaux permet de déposer des projets à différents programmes dans le domaine de la faune.

Personne ressource : M. Benoit Gendreau.

6.8.4 APPUI À DES CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Dans la plupart des municipalités du territoire, des fêtes locales et même des festivals d'envergure s'organisent. En plus, la Ville de Montmagny est l'hôte de congrès provinciaux et vise à développer ce créneau. La MRC, via ses projets régionaux, appuie deux événements internationaux qui misent sur des particularités du milieu (accordéon et traîneaux à chiens) et propose une contribution pour tous les congrès organisés sur son territoire.

Personne ressource événements internationaux : M. Daniel Racine.

Personne ressource congrès : Mme Nancy Labrecque (contribution financière de la MRC).

6.8.5 ACCÈS AU FLEUVE (DRAGAGE)

Le principal produit d'appel de la région Chaudière-Appalaches est Grosse-Île. La porte d'entrée à cette île est Berthier-sur-Mer avec sa marina. Comme toutes les marinas sur la rive sud du Saint-Laurent, ce site et son chenal subissent des problèmes d'envasement récurrents. Peu de programmes existent pour l'entretien d'un chenal et d'une marina. Un groupe de travail a réalisé un montage financier invitant la municipalité, la MRC et le croisiériste à accompagner le gouvernement du Québec dans un projet de dragage. Le budget des projets régionaux réserve donc une somme afin de respecter cette entente entre les partenaires et s'assurer des retombées économiques de Grosse-Île dans le milieu.

Personne ressource à la MRC : Marie-Louise Pineault.

6.8.6 PARC LINÉAIRE MONK

Le ministère des Transports est propriétaire de l'emprise de l'ancienne voie ferrée Monk traversant la MRC d'est en ouest. La MRC a signé un bail avec le ministère et s'est engagée à en faire un parc linéaire. Les usages permis sur cette emprise sont la motoneige durant la saison hivernale et le quad le reste de l'année. Des ententes sont conclues avec les clubs et fédérations à cet effet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

En plus, il est planifié de prolonger le réseau cyclable de Armagh à Notre-Dame-du-Rosaire sur sentier parallèle ou sur chemin local. Un premier tronçon de sentier récréatif a été aménagé sur trois kilomètres à l'ouest de la Route 283 à Notre-Dame-du-Rosaire.

Un comité de suivi composé des préfets et de la direction de chacune des MRC se rassemble une fois par année afin de s'assurer du respect des ententes.

Personne ressource à la MRC : M. Daniel Racine.

6.8.7 ÉTUDES ET PRISES DE POSITION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En cours d'année, des projets de lois et des projets d'infrastructures d'importance surgissent et le monde municipal est appelée à prendre position sur le sujet. L'équipe de l'aménagement du territoire recommande au Conseil de la MRC des positions à faire parvenir aux autorités concernées et parfois des mémoires sont réalisés. Par exemple, en 2017, des MRC se sont réunies pour déposer un mémoire rapportant leurs préoccupations au sujet de l'oléoduc et des avis complets ont été formulés concernant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Personnes ressources : Équipe des aménagistes et la direction générale.

6.9 POLITIQUE CULTURELLE

La MRC s'est dotée d'une politique culturelle et des projets précis y sont formulés. Suite à l'adoption de cette politique, une entente ministère de la Culture/MRC a été signée et le budget des projets régionaux réserve une somme pour assumer la contribution du milieu nécessaire à la réalisation des projets.

Personne ressource du contenu de la politique culturelle: Mme Catherine Plante.

6.10 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Suite à l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), il n'y avait plus d'organisme régional pour assumer le rôle de coordination des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire pour les terres publiques (table de concertation inscrite dans la Loi des forêts). Pour remplacer la CRÉ, le ministère des Forêts a demandé aux MRC de la région de déterminer une MRC porteuse du programme. Considérant l'expérience de l'implication de la MRC de Montmagny en concertation sur les terres publiques, la MRC a été nommée responsable du programme pour la région Chaudière-Appalaches.

Personne ressource : Mme Amélie Denoncourt.



No de résolution
ou annotation

2017-11-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE PROJETS

- ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- ATTENDU que le MFFP a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny, délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- ATTENDU que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à l'Annexe I de cette résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- ATTENDU que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MFFP;
- ATTENDU que l'Annexe 1 de cette résolution fait partie intégrante de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour chaque projet décrit à l'Annexe 1 de cette résolution, les montants admissibles à une subvention soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.

QUE Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC, soit autorisée à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs dont les propositions de projets sont décrites à l'Annexe 1 de cette résolution.

ADOPTÉ

AJUSTEMENT DES BUDGETS DES VOLETS I ET II DU PADF ET REPORT DE PROJETS

- ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), comprenant deux volets;
- ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a demandé à ce qu'un minimum de 30 % du budget du PADF soit attribué au Volet I et qu'un maximum de 70 % du budget soit attribué au Volet II;
- ATTENDU qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la répartition des budgets entre les deux volets du PADF pour respecter ces ratios;
- ATTENDU que la réalisation de certains projets doit être reportée pour tenir compte de cette nouvelle répartition des budgets;



No de résolution
ou annotation

2017-11-15

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- ATTENDU que le budget accordé à d'autres projets doit être bonifié pour tenir compte de cette nouvelle répartition des budgets;
- ATTENDU que des résolutions avaient été prises par le Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour entériner les dépenses associées à certains de ces projets;
- ATTENDU que l'Annexe 1 de cette résolution fait partie intégrante de la résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les modifications indiquées à l'Annexe 1 de cette résolution soient apportées aux résolutions désignées.

ADOPTÉ

6.11 GESTION DES COURS D'EAU

En matière d'environnement et plus particulièrement de gestion des cours d'eau, le gouvernement du Québec a adopté une organisation complexe impliquant les MRC tout en conservant le rôle de véritable décideur. Les MRC assume la responsabilité de la libre circulation de l'eau et de la gestion des cours d'eau. Elles sont, pour le citoyen, la porte d'entrée pour les demandes, mais le ministère demeure celui qui attribue les certificats d'autorisation et qui impose des frais pour leur émission.

Personne ressource : Mme Lucie Lacasse.

6.11.1 GLISSEMENT DE TERRAIN – SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Un exemple de responsabilité de gestion de la libre circulation de l'eau est le cas du glissement de terrain survenu au début de l'été à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. La responsabilité de la MRC était de s'assurer que l'amoncellement de terre dans la rivière ne menaçait pas des personnes et des bâtiments soit par inondation en amont ou débâcle en aval. Des démarches sont en cours afin d'arriver à régler le problème engendré suite au glissement vécu.

Personnes ressources : Mme Lucie Lacasse et la direction générale.

6.11.2 PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE DE MONTMAGNY

Le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny est affecté par une zone inondable dans sa partie sud (Secteur Canadian Tire). Une étude hydraulique prouve que la construction de bâtiments immunisés aux inondations sur les terrains vacants situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ne menacerait pas l'écoulement de l'eau et répondrait aux normes des plans de gestion des zones inondables qui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

peuvent être acceptés par le ministère de l'Environnement. Le dossier est piloté par la Ville de Montmagny et la MRC devra adopter une modification à sa réglementation si le plan de gestion est approuvé par le ministère.

Peu de secteurs inondables se qualifient pour l'approbation d'un plan de gestion approuvé par le ministère. Dans ce cas, les coûts sont défrayés par la Ville de Montmagny et un entrepreneur privé.

Personne ressource à la MRC : M. Daniel Racine.

6.12 ORGANISMES RÉGIONAUX ET SUPRA-RÉGIONAUX TOUCHANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LESQUELS LA MRC NOMME DES REPRÉSENTANTS

Voir la liste des comités en pièce jointe à l'item 5.3

COMPLÉMENT D'INFORMATION :

6.12.1 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Principale fonction : Gestion d'un budget entre deux et trois millions de dollars pour de l'aménagement forestier sur les terres privées dans les MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Etchemins et la Ville de Lévis.

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement au conseil d'administration :

- M. Claude Doyon

6.12.2 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU SUD

Principale fonction : Organisme de concertation regroupant des représentants municipaux, agricoles, forestiers, touristiques et des citoyens afin de s'assurer de la préservation ou de l'amélioration de la qualité de l'eau de tout le bassin versant de la rivière du Sud.

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement au conseil d'administration :

- M. Gaston Caron
- M. Daniel Racine (récréation et tourisme)

6.12.3 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN

Principale fonction : Organisme de concertation regroupant des représentants municipaux, agricoles, forestiers, touristiques et des citoyens afin de s'assurer de la préservation ou de l'amélioration de la qualité de l'eau de tout le bassin versant du Fleuve Saint-Jean.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement
au conseil d'administration :

- M. Réal Bolduc
- M. Daniel Racine (forêt)

6.12.4 COMITÉ ZIP DU SUD DE L'ESTUAIRE (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DU FLEUVE SAINT- LAURENT)

Principale fonction : Organisme multisectoriel visant la
mise en valeur du Saint-Laurent et qui a développé
une expertise reconnue en matière de gestion de
l'érosion et d'aménagement en bordure du Fleuve
Saint-Laurent. La ZIP réalise des projets et appuie des
promoteurs lors de dépôt de projets.

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement
au conseil d'administration :

- M. Daniel Racine

6.12.5 CONSEIL DU SAINT-LAURENT (TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE MOYEN)

Principale fonction : Table de concertation afin
d'établir un plan d'action et des priorités
d'interventions en matière d'accès au fleuve, de
protection des berges, de qualité de l'eau et de
contrôle de l'érosion (gestion faite par la ZIP).

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement
au conseil d'administration :

- M. Richard Galibois
- Mme Catherine Plante, aménagiste

6.12.6 TABLE DE GESTION INTÉGRÉE RÉGIONALE POUR L'HARMONISATION DES USAGES EN TERRES PUBLIQUES (TABLE GIRT)

Principale fonction : Offrir aux différents utilisateurs
des terres publiques (érablières, parcs, MRC,
industriels, intervenants forestiers, groupes de la
faune et de l'environnement) une table de
concertation afin d'émettre ses préoccupations lors de
la planification forestière du ministère des Forêts, de
la Faune et des Parcs sur les terres publiques.

Représentant de la MRC de Montmagny :

- M. Daniel Racine

6.12.7 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

Principale fonction : Offrir à tous les citoyens de la
MRC, un service de transport collectif à partir des
places résiduelles dans les véhicules affectés au
transport des personnes (transport adapté, autobus
scolaire, autres services de transport légal) ou par
taxis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Représentant de la MRC de Montmagny actuellement
au conseil d'administration :

- M. Réal Bolduc
- M. Daniel Racine

6.12.8 TABLE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (NOUVELLE TABLE)

Principal mandat : Organiser un forum sur les actions
à réaliser pour réduire l'utilisation du pétrole et lutter
contre les changements climatiques.

Personne ressource : Une aménagiste participera à
cette table.

6.12.9 COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS (CCRSTQ)

Principale fonction : Table permettant aux utilisateurs
et aux partenaires municipaux de la Société des
traversiers d'émettre leurs besoins et attentes au sujet
du service de traverse Montmagny/Isle-aux-Grues.

Représentants de la MRC de Montmagny et des
municipalités actuellement au conseil
d'administration :

- M. Gaston Caron
- Mme Lisette Vézina-Painchaud
- Mme Marie-Louise Pineault

6.12.10 ASSOCIATION DES PARCS RÉGIONAUX DU QUÉBEC

Principale fonction : Regroupement des parcs
régionaux de l'ensemble du Québec afin de créer un
véritable réseau de plein air reconnu au Québec et de
faire valoir auprès du gouvernement leur importance
touristique et économique.

Représentant de la MRC de Montmagny (Parc des
Appalaches) actuellement au conseil d'administration :

- M. Daniel Racine

7. CORRESPONDANCE

S/O.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2017-11-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No	Montant	Fournisseur
C1700642	196.00	Fonds de l'information
C1700643	83.13	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700644	305.83	Journal l'Oie blanche
C1700645	57 301.00	Corp. dév. éco. de la MRC de Mty
C1700646	609.37	Bernier imprimeurs inc.
C1700647	13 000.00	Ministre des Finances du Québec
C1700648	204.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1700649	270.00	Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Mty
C1700650	412.19	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1700651	500.00	Ville de Montmagny
C1700652	7 848.83	Delta Québec
C1700653	500.00	MRC de Bellechasse
C1700654	58.80	L'Épi d'or
C1700655	702.49	IDC informatique
C1700656	68.96	Michel Proulx – Télus
C1700657	300.00	Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud
C1700658	2 575.44	Campor environnement
C1700659	195.46	Julie Payeur, graphiste
C1700660	81.70	MRC des Etchemins
C1700661	1 961.37	Kamco construction inc.
C1700662	885.49	Kone inc.
C1700663	6 000.00	Havre de Berthier-sur-Mer inc.
C1700664	511.64	MDM publicité
C1700665	186.61	Extincteurs Montmagny inc.
C1700666	101.18	Sara-Tech
C1700667	1 029.03	Le Groupe M Médias inc.
C1700668	27.31	Numérique.ca
C1700669	44.86	Coop de services à domicile
C1700670	60.48	Croisières AML inc.
C1700671	5 030.16	WSP Canada inc.
C1700672	579.97	Resto-pub Ryna Lévis
C1700673	6 054.58	Ineo inc.
C1700674	653.08	École Beaubien
C1700675	3 817.72	L'Élan collectif
C1700676	150.00	Fêtes du 150 ^e de St-Paul
C1700677	12 000.00	Programme RénoRégion
C1700678	7 016.00	Programme RénoRégion
C1700679	12 000.00	Programme RénoRégion
C1700680	12 000.00	Programme RénoRégion
C1700681	40.24	Campor environnement
C1700682	200.96	Pelletier, Lise
C1700683	653.08	École Beaubien
C1700684	794.58	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700685	11 950.00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1700686	2 000.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1700687	1 104.91	Impression Rive-Sud
C1700688	43.75	L'Épi d'or
C1700689	251.00	Groupe Ultima inc.
C1700690	534.63	Ass. des aménagistes régionaux du Qc
C1700691	331.30	Bistro Lafontaine
C1700692	50.00	Carrefour mondial de l'accordéon
C1700693	764.58	Numérique.ca
C1700694	64.00	Vézina, Francine
C1700695	48.00	Morin, Véronique
C1700696	36.75	Lamarre, Raymonde
C1700697	15.00	Gagnon, Aurore
C1700698	243.00	CSI alpagas Cap-St-Ignace
C1700699	179.99	Le Bistreau d'érable
C1700700	40.00	Ferme d'élevage de l'Espinay
C1700701	54.00	Chèvrerie des belles amours
C1700702	33.06	L'Orti Culte
C1700703	97.30	Cadeaux Marie-Laurence
C1700704	167.03	Lévesque, Lorraine
C1700705	132.00	Corriveau, Henriette
C1700706	1 529.17	SPE Valeur assurable
C1700707	7.50	Avard, Catherine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

C1700708	12 000.00	Programme RénoRégion
C1700709	10 720.00	Programme RénoRégion
C1700710	290.11	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700711	34 381.00	Corp. dév. éco. de la MRC de Mty
C1700712	400.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1700713	1 620.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1700714	80.00	Ruralys
C1700715	126.47	IDC informatique
C1700716	2 741.13	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1700717	34.48	Michel Proulx – Télus
C1700718	252.84	Les Services Ben-Son
C1700719	316.18	Autobus Montmagny
C1700720	38 397.51	Campor environnement
C1700721	75.00	Club d'astronomie Le ciel étoilé
C1700722	155.00	Belley, Yanick
C1700723	48.80	Les Retrouvailles de l'Isle-aux-Grues
C1700724	31.20	Sénécal, André
C1700725	101.00	Bernier, Danielle
C1700726	100.95	Services de café Van Houtte inc.
C1700727	18.87	Couillard, Suzette
C1700728	1 000.00	Fondation de recherche appliquée
C1700729	188.00	Fonds de l'information
C1700730	945.56	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700731	1 070.42	Journal L'Oie blanche
C1700732	4 250.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1700733	500.00	Corp. dévelop. économique de la MRC de Mty
C1700734	27.50	Montmagny Air Service inc.
C1700735	110.00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1700736	110.00	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C1700737	806.28	Ville de Montmagny
C1700738	13 000.00	Parc régional des Appalaches
C1700739	4 727.43	2731-6116 Québec inc.
C1700740	321.62	Bistro Lafontaine
C1700741	1 010.53	Magasin Coop de Montmagny
C1700742	255.82	IDC informatique
C1700743	223.47	Formaca
C1700744	54 712.46	Campor environnement
C1700745	75.00	Filiale 150 Bernatchez Montmagny
C1700746	972.00	Weed Man
C1700747	163.84	Numérique.ca
C1700748	398.39	Groupe Cameron
C1700749	165.00	Corbin, Richard
C1700750	1 149.75	Ville de Lévis
C1700751	220.80	Lapointe, Odette
C1700752	108.00	Côté, Alain
C1700753	2 500.00	Le Magasin de l'isle
C1700754	86.23	Tourismexpress
C1700755	33 333.00	La Maison d'Hélène
C1700756	146.11	Municipalité de Ste-Croix
C1700757	16 000.00	Parc régional des Appalaches
C1700758	8 000.00	Parc régional des Appalaches
C1700759	15 000.00	Parc régional des Appalaches
C1700760	1 191.54	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700761	12 000.00	Centre de plein air Ste-Apolline
C1700762	90.32	Magasin Coop de Montmagny
C1700763	3 449.25	Carrefour mondial de l'accordéon
C1700764	2 092.55	Travaux à forfaits Nayan inc.
C1700765	2 299.50	Figure de Proulx
SOUS-TOTAL	461 279.41 \$	
L1700205	164.56	Monetico
L1700206	1 734.17	Hydro-Québec
L1700207	144.04	Monetico
L1700208	3 960.10	Hydro-Québec
L1700209	759.97	Revenu Canada
L1700210	30 268.37	Ministre du Revenu du Québec
L1700211	1 275.92	Desjardins sécurité financière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

L1700212	8 032.93	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1700213	4 447.92	Industrielle-Alliance assurance
L1700214	133.89	Monetico
L1700215	11 221.63	Revenu Canada
L1700216	86.34	Télus Québec
L1700217	40.19	Cogeco câble Québec
L1700218	214.84	Télus Québec
L1700219	755.55	Télus Québec
L1700220	86.18	Télus Québec
L1700221	423.58	Visa
L1700222	2 837.96	Visa
L1700223	1 777.93	Hydro-Québec
L1700224	122.34	Groupe Négotel inc.
L1700225	4 129.65	Hydro-Québec
L1700226	7 455.89	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1700227	574.88	Postalia Canada inc.
SOUS-TOTAL	80 648.83 \$	
P1700095	246.60	Bolduc, Réal
P1700096	102.47	Québec linge, service d'uniformes
P1700097	631.67	Cytech Corbin
P1700098	18 468.80	Les Concassés du Cap inc.
P1700099	1 305.56	Laurentide Re/Sources inc.
P1700100	14 448.52	L'Immobilière
P1700101	5 518.80	Gestion Transicio
P1700102	30.00	Distribution Vithemon
P1700103	74 300.00	Parc régional des Appalaches
P1700104	217.30	Impression Rive-Sud
P1700105	14 454.26	L'Immobilière
P1700106	49 706.00	Transport collectif de la MRC de Mty
P1700107	197.48	Québec linge
P1700108	1 631.99	Cytech Corbin
P1700109	21 144.81	Les Concassés du Cap inc.
P1700110	8 814.74	L'Immobilière
P1700111	24.00	Distribution Vithemon
P1700112	6 938.74	Gestion Transicio
P1700113	172.46	Coopérative d'informatique municipale
SOUS-TOTAL	218 354.20 \$	
TOTAL	760 282.44 \$	

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2017 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 760 282.44 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil pour information avec le document du budget 2018.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

2017-11-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

10. VARIA OUVERT

10.1 LETTRE DE REMERCIEMENT AUX MAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le nouveau Conseil de la MRC de Montmagny souhaite souligner le travail effectué par les élus des quatre dernières années et les remercier pour leur implication.

ADOPTÉ

11. AJOURNEMENT DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit ajournée à 21 h 40 et reportée au 22 novembre 2017.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.